

# **Conseil Municipal du 17 décembre 2015**

Membres présents : Tous les membres en exercice sauf Laurence GAUCHET, Messieurs Mathieu HOUSSIN (procuration à Monsieur Didier GILLET) et Louis JOURDAN (procuration à Monsieur Claude CHAPPON)

La séance est ouverte à 18 heures.

Monsieur Marc GUERIN est désigné secrétaire de séance.

## **Choix du cabinet retenu pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme**

Suite aux entretiens menés le même jour avec les quatre projets sélectionnées sur dossier, proposition de sélection du cabinet Pro and co pour un total de 35 050 euros hors taxes pour la tranche ferme.

Accord à l'unanimité.

## **Indemnité de conseil du Trésorier**

Proposition de passage au taux plein pour un montant de 523,37 euros et une indemnité de budget de 30,49 euros.

## **Implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques**

Prise en charge totale de l'installation et de la maintenance par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme. Emplacement à déterminer en fonction de l'aspect de l'objet.

Accord de principe et attente de la fourniture d'une photographie pour déterminer l'emplacement à proposer au S.D.E.D..

## **Illuminations de fête**

Coût 2015 à charge de la Commune de MONTBRUN-LES-BAINS : 5 000 euros d'achat de matériel et de mise aux normes des branchements. L'installation par l'entreprise Ineo est assumée par le S.D.E.D..

Certains endroits pourraient être encore améliorés.

## **Gérance du snack**

Candidatures à remettre au plus tard le 10 janvier 2016. Décision d'attribution prise au plus tard le 15 janvier 2016.

## **Participation des communes extérieures aux frais scolaires**

Contestation de paiement des communes de SAINT-CHRISTOL et SAVOILLANS.  
Décision de les relancer par courrier.

### **Etablissement thermal**

Suite à la fermeture du mois d'octobre par l'Agence Régionale de Santé de la section O.R.L. ont eu lieu des travaux de recherche sur le captage pour identification des problèmes. Deux cabinets ont, après examen de la situation, proposé une intervention. Un seul devis a été reçu en mairie. Dès réception du second devis décision sera prise pour l'exécution des travaux préconisés.

Les travaux d'intersaison (budgétés pour 110 000 euros en 2016) doivent cette année davantage porter sur la ressource que sur la mise aux normes suite aux malfaçons.

### **Festival de photos « Les silences du Ventoux »**

Projet d'exposition temporaire en divers lieux – extérieurs et intérieurs - de la commune du 14 au 17 juillet 2016 inclus.

### **Subventions aux associations**

Il sera demandé aux associations de déposer leurs dossiers de demande avant le 31 mars de chaque exercice.

### **Défibrillateur**

Il est urgent de faire déposer le support de l'Office de Tourisme pour l'installer en rez-de-chaussée de la mairie.